

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°48/2025

Séance Ordinaire du 19 novembre 2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : FONT Marie-José

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, HAMMOUDA Jeannine, PLA Michelle, POMPA Jean-Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : GHIRELLO Jean-Louis, JAMMES Francis

Procuration : GHIRELLO Jean-Louis à HAMMOUDA Jeannine, JAMMES Francis à POMPA Jean-Antoine

Date de la convocation :
12 novembre 2025

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
7.1 Décisions
budgétaires

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : VIREMENT DE CREDITS - BUDGET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget 2025 de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT		
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		4 575.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		4 575.00 €
7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		4 496.00 €
TOTAL D 73 : Impôts et taxes		4 496.00 €
617 : Etudes et recherches	9 071.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 071.00 €	
INVESTISSEMENT		
231 : Immobilisations corporelles en cours		864.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisation en cours		864.00 €
2131 : Construction bâtiments publics	864.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	864.00 €	

Le Conseil Municipal,

Ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le

ID : 066-216601385-20251119-D482025-DE

Berger
Levisault

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO



La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la séance ont été affichés. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.